

NATATION RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE 2011-2012

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Compétition régionale 1 :

- Date : 8 décembre 2011
Lieu : Collège Regina Assumpta

1.2. Compétition régionale 2 :

- Date : 23 janvier 2012
Lieu : École secondaire Henri-Bourassa

1.3. Championnat régional :

- Date : 26 mars 2012
Lieu : Collège Regina Assumpta

1.4. Coordonnateurs de la ligue :

- Philippe L'Écuyer/Alexandre Caron
Contact : club.natation@reginaassumpta.qc.ca

2. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal, les règlements généraux du RSEQ provincial et les règlements reconnus par la Fédération de natation du Québec (FNQ).

3. CATÉGORIES D'ÂGE

Benjamin	du 1 ^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1999
Cadet	du 1 ^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997
Juvenile	du 1 ^{er} juillet 1993 au 30 septembre 1995

Éligibilité des athlètes

Est exclu des compétitions du RSEQ Montréal, tout nageur affilié considéré P2 par la Fédération de natation du Québec (F.N.Q.) :

Catégorie benjamin : Les nageurs sont reconnus P2 s'ils réussissent un temps de qualification P2 dans une épreuve de quatre nages et de nage libre.

Catégories cadette et juvénile : Les nageurs sont reconnus P2 s'ils réussissent un temps de qualification P2 dans une épreuve.

4. INSCRIPTION DES ATHLÈTES

- 4.1. L'inscription doit se faire en envoyant le formulaire d'inscription aux coordonnateurs de la ligue, à l'adresse suivante : club.natation@reginaassumpta.qc.ca, selon les modalités et délais prescrits dans le cahier d'organisation de chacune des compétitions. Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée après les délais prévus dans chacun des cahiers d'organisation.
- 4.2. Toute fausse déclaration pourrait entraîner la suspension de votre équipe.
- 4.3. Le (la) responsable de chaque école devra être âgé(e) d'au moins 18 ans et être autorisé(e) par la direction de l'école.
- 4.4. Chaque athlète pourra participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles et de un (1) relais.
- 4.5. Coûts d'inscription
 - Inscription de base annuelle pour l'adhésion à la ligue : 100,00 \$ par établissement
 - Inscription des athlètes à chacune des compétitions : 15,00 \$ par élève* (coût minimal de 75,00 \$)

** Les coûts d'inscription devront tout de même être défrayés pour les athlètes absents à une compétition.*

Votre chèque doit être fait à l'ordre du RSEQ Montréal et envoyé à l'adresse suivante :

RSEQ Montréal
7800, boulevard Métropolitain, bureau 200
Anjou (Québec) H1K 1A1

5. SURCLASSEMENT

- 5.1. Seul le simple surclassement sera accepté pour les épreuves individuelles. Un athlète ayant été surclassé dans une épreuve individuelle devra participer uniquement aux épreuves dans la catégorie dans laquelle il est surclassé et ce, **pour toute la saison en cours.**

- 5.2. Le simple surclassement et le double surclassement sont permis à un athlète pour les épreuves à relais seulement. Un athlète ayant été surclassé dans une épreuve à relais pourra participer aux épreuves individuelles de sa propre catégorie d'âge ou de sa catégorie de surclassement. Le surclassement d'un athlète dans une épreuve à relais ne peut empêcher la formation d'une équipe à relais dans une catégorie inférieure.

6. ENCADREMENT

- 6.1. Quelle que soit la discipline sportive ou le lieu de pratique, la délégation d'une école à une activité régie par le RSEQ Montréal doit obligatoirement être accompagnée et encadrée par un adulte, âgé d'au moins 18 ans, mandaté par la direction de l'école (entraîneur ou responsable dûment identifié sur le formulaire d'inscription). Ces personnes sont responsables de l'encadrement général des élèves avant, pendant et après les épreuves sportives concernées; cet encadrement vise notamment le respect des règles internes de fonctionnement des divers lieux de pratique utilisés, ainsi que des règles normales d'éthique sportive.
- 6.2. La responsabilité d'encadrement général des élèves comprend aussi celle des élèves-supporteurs qui peuvent éventuellement accompagner la délégation de l'école lors d'une sortie.

7. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Toutes les épreuves seront à section chronométrée - S.C. Un regroupement de nageurs du même calibre sera possible advenant un petit nombre de participants pour une épreuve en particulier et ce, indépendamment de la catégorie ou du sexe des nageurs ainsi regroupés.

8. POINTAGE

Pour chacune des compétitions et des épreuves et ce, dans chaque catégorie, il y aura un pointage pour déterminer le classement par école. **Les cinq (5) premières positions de chaque épreuve mériteront respectivement les points suivants :**

RANG	1	2	3	4	5
POINTAGE	9	7	5	3	1

9. DÉLAIS

Tout athlète qui n'est pas sur les lieux de son épreuve lors de l'appel de l'arbitre ne pourra pas y participer. Les athlètes doivent être prêts quinze (15) minutes avant leurs épreuves. ***SVP bien vouloir informer vos athlètes de cette procédure.***

10. PROTÊT

Tous les protêts sont soumis par écrit au jury d'appel, par le responsable de l'équipe. Un dépôt de 25,00 \$ doit accompagner le protêt et ce dernier doit être fait dans les dix (10) minutes qui suivent l'incident. Si le protêt est accordé, l'épreuve sera reprise aussitôt que l'horaire le permettra.

11. RÉCOMPENSES

11.1. Médailles d'or, d'argent et de bronze aux trois (3) premières positions de chaque épreuve individuelle.

Un nageur devra avoir participé à **au moins deux (2) des trois (3) compétitions de la saison 2011-2012** pour être éligible aux trois (3) premières positions d'une épreuve.

11.2. Une bannière sera remise pour chacune des catégories. La remise sera effectuée selon le pointage cumulatif **des trois (3) compétitions** pour les 3 catégories suivantes : benjamin, cadet et juvénile.

11.3. La remise des médailles et des bannières se fera lors d'une soirée protocolaire, qui se tiendra immédiatement après la tenue du championnat régional du 26 mars 2012 au Collège Regina Assumpta.

12. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

12.1. L'école hôte d'une compétition devra prévoir, au niveau bénévole :

- Deux (2) à trois (3) chronométreurs par corridor, donc un minimum de 12 chronométreurs;
- Un (1) chronométreur en chef;
- Une (1) personne au départ;
- Deux (2) sauveteurs qualifiés.

L'école hôte peut demander, si elle le désire, l'aide des autres écoles participantes, des coordonnateurs de la ligue ou du RSEQ Montréal pour obtenir des officiels manquants. Une école recevant une compétition se verra remettre la somme de 100,00 \$.

12.2. Le RSEQ Montréal devra prévoir un minimum de deux (2) juges de nages certifiés par la F.N.Q.

12.3. Informations techniques 2011-2012

ÉPREUVES	Compétition 1 (8 décembre)	Compétition 2 (23 janvier)	Championnat régional (26 mars)
50 m libre	X	X	X
50 m dos	X		X
50 m brasse	X	X	X
50 m papillon		X	X
100 m libre		X	X
100 m dos		X	X
100 m brasse	X		X
100 m QNI	X		X
200 m libre	X		X
200 m QNI		X	X
Relais 4 X 50 m libre*			X

*Cette épreuve se déroule sous forme amicale et n'est pas récompensée lors de la soirée protocolaire. La composition des relais pourra se faire sur place la journée même par les écoles souhaitant y participer.